

Département du **BAS-RHIN**
Canton de **SAVERNE**
Arrondissement de **MOLSHEIM**
Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 14

C O M M U N E
DE
TRAENHEIM

**DÉLIBÉRATION DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 23 JUIN 2025 à 20h00
Convocation remise le 16 juin 2025

Sous la présidence de M. Gérard STROHMENGER, Maire

Membres présents :

Mmes Viviane FRITSCH-TREBUS, Sabrina LEHN, Heike ROTHGERBER (arrivée à 20h08 - absente pour le point N°1), Nathalie WOLFF
MM. David WETTERWALD, Jean DREYFUSS, Arnaud MERLIN, Joël REISZ, Jean-Yves STOLLESTEINER, Frédéric BASTIAN, Jean-Renaud KLEIN, Nathan MULLER, Cyrille MEYER (arrivé à 20h08 - absent pour le point N°1)

Membres absents excusés : Constance COUTURE

Membres absents non excusés : /

Délégations de pouvoir : 1

Secrétaire de séance : Jean-Renaud KLEIN

N° 1 : APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2025

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la séance du 5 mai 2025.

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE

en vertu de sa transmission à la Sous-Préfecture le 30/06/2025
et de son affichage le 30/06/2025

Le Maire
Gérard STROHMENGER



Département du **BAS-RHIN**
Canton de **SAVERNE**
Arrondissement de **MOLSHEIM**
Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 14

C O M M U N E
D E
TRAENHEIM

**DÉLIBÉRATION DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 23 JUIN 2025 à 20h00
Convocation remise le 16 juin 2025

Sous la présidence de M. Gérard STROHMENGER, Maire

Membres présents :

Mmes Viviane FRITSCH-TREBUS, Sabrina LEHN, Heike ROTHGERBER (arrivée à 20h08 - absente pour le point N°1), Nathalie WOLFF
MM. David WETTERWALD, Jean DREYFUSS, Arnaud MERLIN, Joël REISZ, Jean-Yves STOLLESTEINER, Frédéric BASTIAN, Jean-Renaud KLEIN, Nathan MULLER, Cyrille MEYER (arrivé à 20h08 - absent pour le point N°1)

Membres absents excusés : Constance COUTURE

Membres absents non excusés : /

Délégations de pouvoir : 1

Secrétaire de séance : Jean-Renaud KLEIN

N°2 : REPARATION DES CLOCHES DE L'EGLISE PROTESTANTE ET DEMANDE DE SUBVENTION

Suite à la révision annuelle des cloches de l'église protestante de TRAENHEIM, l'entreprise André Voegelé a alerté la commune sur les défaillances constatées lors du dernier contrôle.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise André Voegelé pour le remplacement des paliers et tourillons défectueux et dont le coût s'élève à 3 864 € HT, soit 4 636.80 € TTC.
La commune est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du dispositif « Coup de pouce rural » qui concerne les communes entre 500 et 1500 habitants pour les travaux de réparation ou de consolidation d'éléments de patrimoine ordinaire de type toitures, fissures de murs, cloches d'églises, sols d'églises, ferronneries, lavoirs etc., et travaux de restauration. Dans notre cas, le montant d'aide maximal serait égal à 30 % du montant des dépenses retenues en € HT.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 4 636.80 €

Coup de pouce rural : 1 159.20 €

Autofinancement communal : 3 477.60 €.



Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

- La délibération adoptant l'opération, son coût et sollicitant l'aide de la Région,
- Le devis descriptif et détaillé (travaux et achat de matériel),
- Le SIRET de la commune,
- Le relevé d'identité bancaire de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- VALIDE le projet de remplacement des paliers et tourillons défectueux de la cloche N°1 de l'église protestante de TRAENHEIM ;
- SOLLICITE une subvention au titre du dispositif « Coup de pouce rural ».

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE

en vertu de sa transmission à la Sous-Préfecture le 30/06/2025

et de son affichage le 30/06/2025

Le Maire
Gérard STROHMENGER



Département du **BAS-RHIN**
Canton de **SAVERNE**
Arrondissement de **MOLSHEIM**
Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 14

C O M M U N E
D E
TRAENHEIM

**DÉLIBÉRATION DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 23 JUIN 2025 à 20h00
Convocation remise le 16 juin 2025

Sous la présidence de M. Gérard STROHMENGER, Maire

Membres présents :

Mmes Viviane FRITSCH-TREBUS, Sabrina LEHN, Heike ROTHGERBER (arrivée à 20h08 - absente pour le point N°1), Nathalie WOLFF
MM. David WETTERWALD, Jean DREYFUSS, Arnaud MERLIN, Joël REISZ, Jean-Yves STOLLESTEINER, Frédéric BASTIAN, Jean-Renaud KLEIN, Nathan MULLER, Cyrille MEYER (arrivé à 20h08 - absent pour le point N°1)

Membres absents excusés : Constance COUTURE

Membres absents non excusés : /

Délégations de pouvoir : 1

Secrétaire de séance : Jean-Renaud KLEIN

N°3 : CREATION D'UN EMPLOI D'ATSEM

VU la prolongation de l'arrêt maladie de Mme Marie-Josée SCHULER, ATSEM principal 2ème classe, depuis le 16/07/2024 et ce pour une durée indéterminée ;

VU l'arrêté de mise en congé de longue maladie du 16/07/2024 au 15/07/2025 suite à l'avis favorable du Conseil Médical du 21/03/2025 ;

VU la demande en cours pour une mise en congé longue durée formulée par Mme SCHULER en mai 2025 ;

CONSIDERANT qu'au vu de sa pathologie et pour le bon fonctionnement du service, un remplacement jusqu'au 19/12/2025 est envisageable ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :



DECIDE la création d'un emploi permanent d'ATSEM principal 2ème classe à temps non complet, pour un travail effectif de 30 heure 30 minutes par semaine durant la période scolaire, à compter du 28/08/2025 jusqu'au 19/12/2025 et rémunéré à raison de 29.66/35^{ème}.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L 332-8 du Code Général de la Fonction Publique. Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 368, indice majoré : 367.

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE

**en vertu de sa transmission à la Sous-Préfecture le 30/06/2025
et de son affichage le 30/06/2025**

**Le Maire
Gérard STROHMENGER**



Département du **BAS-RHIN**
Canton de **SAVERNE**
Arrondissement de **MOLSHEIM**
Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 14

COMMUNE
DE
TRAENHEIM

**DÉLIBÉRATION DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 23 JUIN 2025 à 20h00
Convocation remise le 16 juin 2025

Sous la présidence de M. Gérard STROHMENGER, Maire

Membres présents :

Mmes Viviane FRITSCH-TREBUS, Sabrina LEHN, Heike ROTHGERBER (arrivée à 20h08 - absente pour le point N°1), Nathalie WOLFF
MM. David WETTERWALD, Jean DREYFUSS, Arnaud MERLIN, Joël REISZ, Jean-Yves STOLLESTEINER, Frédéric BASTIAN, Jean-Renaud KLEIN, Nathan MULLER, Cyrille MEYER (arrivé à 20h08 - absent pour le point N°1)

Membres absents excusés : Constance COUTURE

Membres absents non excusés : /

Délégations de pouvoir : 1

Secrétaire de séance : Jean-Renaud KLEIN

N°4 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget prévisionnel de la commune,

Vu les obligations du maire, en matière de défense extérieure contre l'incendie (DECI), de s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des moyens en eau pour la lutte contre l'incendie au regard des risques à défendre et de créer un service public de DECI qui assure ou fait assurer la gestion matérielle de la DECI,

Vu, le contrôle du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle effectué dans le cadre de la DECI qui a souligné la nécessité de remplacer les poteaux incendie rue du Moulin et rue de Molsheim,

Vu les éléments techniques et financiers transmis par le SDEA pour le remplacement des deux poteaux incendie,



Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2025 :

Section	Dépenses		
	Chapitre/ Opération	Libellé	Montant
Investissement	Op.143	Compte 2188 Autres	-4 100 €
	Op.140	Compte 21568 tre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	4 100 €
	TOTAL =		0 €

Vote « Pour » : 15

Vote « Abstention » : 0

Vote « Contre » : 0

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE

en vertu de sa transmission à la Sous-Préfecture le 30/06/2025

et de son affichage le 30/06/2025

Le Maire
 Gérard STROHMENGER



Département du **BAS-RHIN**
Canton de **SAVERNE**
Arrondissement de **MOLSHEIM**
Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 14

C O M M U N E
D E
TRAENHEIM

DÉLIBÉRATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 23 JUIN 2025 à 20h00
Convocation remise le 16 juin 2025

Sous la présidence de M. Gérard STROHMENGER, Maire

Membres présents :

Mmes Viviane FRITSCH-TREBUS, Sabrina LEHN, Heike ROTHGERBER (arrivée à 20h08 - absente pour le point N°1), Nathalie WOLFF
MM. David WETTERWALD, Jean DREYFUSS, Arnaud MERLIN, Joël REISZ, Jean-Yves STOLLESTEINER, Frédéric BASTIAN, Jean-Renaud KLEIN, Nathan MULLER, Cyrille MEYER (arrivé à 20h08 - absent pour le point N°1)

Membres absents excusés : Constance COUTURE

Membres absents non excusés : /

Délégations de pouvoir : 1

Secrétaire de séance : Jean-Renaud KLEIN

N°5 : TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE SOCIOCULTURELLE

Nathan MULLER indique qu'il a eu une remontée du club de tennis WTTC au sujet de la facturation de la salle socioculturelle aux associations. Il a, en parallèle, demandé à Gérard STROHMENGER, le coût que représente la salle socioculturelle pour la commune.

Gérard STROHMENGER expose le récapitulatif des coûts et revenus de la salle socioculturelle aux conseillers municipaux. En 2024, l'utilisation et la location de la salle ont généré environ 22 000 € de frais calculés à l'appui de factures (eau, électricité, assurance, frais d'entretien, contrôles de sécurité obligatoires) et d'éléments estimés (salaires des agents en fonction du temps estimé pour la gestion et le nettoyage de la salle). Certains éléments tels que le réassort de vaisselle, les frais de dépannage et réparation, les investissements, etc... n'ont pas pu être intégrés dans le coût annuel mais sont à prendre en compte également.

Les revenus de la location s'élèvent en moyenne à 6 200 € par an.



La délibération avec les tarifs en vigueur date du 5 septembre 2022. Elle avait été discutée et votée d'un commun accord et à l'unanimité. Les associations bénéficient de la première location gratuite mais doivent s'acquitter des charges puis le tarif pour les locations suivantes est de 200 € + charges.

Le statut différent de la MJC de Traenheim vient du fait que l'association gère les activités hebdomadaires (yoga, pilâtes, ...) ainsi que les salaires des intervenants du SIVU. Elle génère une dynamique pour le village et organise des animations qui créent du lien social. C'est pourquoi elle bénéficie d'un tarif forfaitaire.

Compte-tenu des différentes propositions évoquées, la décision a été prise de réfléchir sur la révision du contrat et des tarifs jusqu'au prochain conseil municipal et de faire des propositions concrètes.

Le Conseil Municipal a décidé, à **14 voix Pour, 0 voix Contre et 1 Abstention**, de maintenir les tarifs appliqués par délibération du conseil municipal du 5 septembre 2022.

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE

en vertu de sa transmission à la Sous-Préfecture le 30/06/2025
et de son affichage le 30/06/2025

Le Maire
Gérard STROHMENGER



Département du **BAS-RHIN**
Canton de **SAVERNE**
Arrondissement de **MOLSHEIM**
Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 14

C O M M U N E
D E
TRAENHEIM

DÉLIBÉRATION DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 23 JUIN 2025 à 20h00
Convocation remise le 16 juin 2025

Sous la présidence de M. Gérard STROHMENGER, Maire

Membres présents :

Mmes Viviane FRITSCH-TREBUS, Sabrina LEHN, Heike ROTHGERBER (arrivée à 20h08 - absente pour le point N°1), Nathalie WOLFF
MM. David WETTERWALD, Jean DREYFUSS, Arnaud MERLIN, Joël REISZ, Jean-Yves STOLLESTEINER, Frédéric BASTIAN, Jean-Renaud KLEIN, Nathan MULLER, Cyrille MEYER (arrivé à 20h08 - absent pour le point N°1)

Membres absents excusés : Constance COUTURE

Membres absents non excusés : /

Délégations de pouvoir : 1

Secrétaire de séance : Jean-Renaud KLEIN

DIVERS :

- **Date du prochain conseil municipal :** 1^{er} septembre 2025
- **Virements de crédit N°1 et N°2 :**
Nous avons dû procéder à deux virements de crédit conformément à la délibération du 03/02/2025 relative à la fongibilité de crédit :
 - N°1 : pour pouvoir payer les factures pour les études du pont rue du Moulin dont le budget prévisionnel a été mis sur l'opération 143 Mairie au lieu de l'opération 148 Pont lors de la saisie du budget ;
 - N°2 : pour pouvoir acheter un nouveau souffleur pour remplacer l'ancien défectueux.
- **Campagne de défense extérieure contre l'incendie (DECI) :**
Suite à la délibération prise lors du précédent conseil municipal, l'arrêté dressant l'inventaire des points d'eau incendie a été établi. Le SDEA a effectué sa mission de contrôle qui a révélé que deux poteaux auxiliaires (rue du Moulin et rue de Molsheim) étaient défectueux. Ils vont prochainement être remplacés. La commune est donc en règle avec les obligations qui lui incombent en termes de DECI.



- **Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :**

Gérard STROHMENGER était invité, en qualité de Maire, à une réunion d'animation organisée par le Sous-préfet de l'arrondissement de Molsheim Monsieur Thierry ROGELET, à propos du PCS. Nous disposons déjà du PCS pour la commune de TRAENHEIM dans un classeur à disposition en mairie, mais le dossier doit faire l'objet d'une mise à jour régulière. En effet, les risques sont bien présents avec le dérèglement climatique et les conflits dans le monde.

Le PCS retrace les différentes procédures à suivre selon les risques possibles ainsi que toutes les informations essentielles sur la commune. En cas d'incident, le maire doit connaître le PCS afin de pouvoir réagir vite et de manière fluide.

Il est également nécessaire de disposer de moyens de communication pour prévenir la population. Afin d'être parfaitement opérationnelle, la commune devrait s'équiper de mégaphones (utiles pour alerter la population en cas de coupure d'électricité). Un devis est présenté au conseil municipal pour un montant de 507.96 € pour l'achat de 3 mégaphones à prévoir au budget.

Gérard STROHMENGER souhaite également qu'une commission soit créée pour la gestion et la mise à jour du PCS. Cette mission peut être intégrée à la commission « solidarité et affaires sociales ».

- **Lotissement « les Acacias » :**

Gérard STROHMENGER a réceptionné les actes administratifs pour l'élargissement de l'entrée Sud du lotissement « les Acacias » et donc la rétrocession de parties de terrains à la commune. Une copie a été envoyée à toutes les personnes concernées qui doivent venir signer les actes originaux en mairie. Il reste à éclaircir le cas de Mme FEYERER qui disposerait d'un terrain hors indivision.

Une réunion en mairie est prévue avec Odile SCHAFF, géomètre et Quentin EBERLING, instructeur à l'ATIP le 02/07/2025 à 8h.

- **Valorisation financière et fiscale 2024 de la commune :**

Mme SCHAAL, conseillère aux décideurs locaux de la DGFIP, nous a transmis le document de valorisation financière et fiscale 2024. Après nous avoir fourni quelques explications, il en ressort que le bilan est très positif et les chiffres sont bons. Gérard STROHMENGER tenait à cet audit en cette fin de mandat. Le document va être transmis à tous les conseillers afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

- Viviane FRITSCH-TREBUS évoque le voyage à Paris. L'agence de voyage Planète Vacances doit effectuer les réservations et, pour ce faire, certaines informations doivent lui être transmises rapidement (liste des personnes présentes, dates de naissance, dates de retour en train).

- Viviane FRITSCH-TREBUS s'est entretenu avec l'Adjudant-Chef LACOUR au sujet de l'affaire FILLINGER-REGOUBI. Ce dernier a été entendu par un gendarme extérieur à la gendarmerie de Wasselonne la semaine dernière puisqu'il est réserviste dans la caserne en question.

Par ailleurs, l'Adjudant-Chef LACOUR est toujours dans l'attente d'une date pour la réunion publique au sujet de la Participation Citoyenne. Les conseillers municipaux souhaitent que la date soit fixée après les vendanges.

- Arnaud MERLIN s'interroge sur l'utilisation de l'eau récupérée dans les trois cuves de récupération de la mairie. Gérard STROHMENGER confirme que les agents utilisent l'eau mais qu'ils n'arrivent pas à utiliser la pompe du tracteur pour transvaser l'eau récupérée dans la cuve de la remorque. Ils utilisent actuellement sa pompe personnelle dès que nécessaire. Nathan MULLER dispose d'une solution et en fera part aux deux agents au retour de congé de paternité de Paul ANSTOTZ.



DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
en vertu de sa transmission à la Sous-Préfecture le 30/06/2025
et de son affichage le 30/06/2025

Le Maire
Gérard STROHMENGER

